

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15****PRÉSENTS : 13****VOTANTS : 15**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE 29 JANVIER A VINGT HEURE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES POTS, DÛMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SÉANCE PUBLIQUE, SALLE DE LA MAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PIERRE-HENRI JALLAIS, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION : 22 JANVIER 2026

PRÉSENTS : MM ARNAUD, ARNOUX, BONNAUD, DANTON, DUBOIS, GRIMAUD, JALLAIS, LE MONNIER, LECUYER, MARCHAND, NEAU, SALLAFRANQUE, SICAUD.

ABSENTS EXCUSÉS : L. POIRET (pouvoir à PH JALLAIS), V. RICHARDEAU (pouvoir à F. MARCHAND)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Louis SICAUD

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la réunion du 18 décembre 2025
- Révision des loyers des logements communaux
- Reconduction du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- Questions diverses

1. APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU 18 DÉCEMBRE 2025 (29012601)

Le PV du conseil municipal du 18 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. DÉCISION DU MAIRE

Virement de crédit n°2 : ouverture crédit suite annulation titre

3. RÉVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX (29012602)

M. le Maire informe les conseillers municipaux que la période de révision annuelle des loyers des logements communaux est fixée au :

- 1^{er} décembre 2025 pour le logement situé au 2, chemin des Chaumes ;
- 1^{er} janvier 2026 pour le logement situé au 1, Place du 19 mars 1962.

Considérant le contexte actuel, il propose de ne pas appliquer de hausse et de maintenir les loyers mensuels

- à :
- 405,00 € pour le logement du 2, chemin des Chaumes ;
 - 500,00 € pour le logement du 1, Place du 19 mars 1962.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

M. Le Maire rappelle que le salon de coiffure a été repris par Natacha GRACIET. L'atelier Beauté a ouvert ses portes le 27 janvier dernier après une période de 10 jours de travaux de remise à neuf. Il invite les élus à se présenter à elle quand ils en auront l'occasion.

4. RECONDUCTION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) ET DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) (29012603)

Vu la décision prise le 21 décembre 2017 sur l'instauration d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune,

Vu la décision prise le 16 janvier 2020 sur l'attribution du Complément Indemnitaire Annuel (CIA),

Vu la délibération du 28 janvier 2021 modifiant le cadre de ces régimes,

Considérant que ces régimes ne sont pas automatiquement reconductibles d'une année sur l'autre,

Le conseil municipal décide de reconduire ces régimes pour l'année 2026.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire rappelle que la commune a présenté 2 dossiers de promotion interne au Centre de Gestion en fin d'année dernière. Il a le plaisir d'annoncer aujourd'hui que les 2 dossiers ont été retenus et que les agents seront donc nommés à l'issue des démarches administratives. Le cadre du RIFSEEP doit donc être modifié en conséquence et présenté au Comité Social Territorial du CDG lors de sa prochaine séance. Le projet de délibération sera présenté au conseil municipal après avis du CST.

5. QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire rappelle que le recensement a débuté le 15 janvier dernier. Nous sommes actuellement à 80 % de taux d'avancement. Le 1^{er} courrier de relance de la mairie sera adressé dès demain aux foyers n'ayant pas encore répondu.

- M. le Maire rappelle également que la tournée sur la commune de la boulangerie de Saint Césaire a commencé le 20 janvier : elle rencontre un franc succès. Les gérants se laissent 2 ou 3 mois afin de valider les emplacements définitifs en fonction de la fréquentation.

- M. ARNOUX expose un problème de collecte des ordures ménagères au Claveau ; le camion ne peut régulièrement pas manœuvrer en raison de véhicules en stationnement gênant sur le haut du lotissement. Le groupe de travail Voirie a prévu une réunion sur site afin de rencontrer les riverains et trouver des solutions. Mme LE MONNIER demande s'il est possible de créer des places de stationnement stabilisé à l'emplacement des arbres tombés pendant la tempête. Le GT Voirie va profiter de son passage pour appréhender les contraintes techniques. Une discussion est également ouverte sur le bassin d'orage qui semble inutile car il ne récupère aucune eau de pluie. Le service pluvial de l'Agglo va être interrogé sur l'opportunité de le supprimer afin de créer du stationnement.

- Mme DUBOIS informe que les vœux de la Maison d'Accueil ont été annulés ce vendredi 30 janvier en raison d'un préavis de grève déposé par les syndicats. Ils protestent contre les futures conditions d'accueil des résidents du FO de Matha au printemps pendant la durée des travaux de leur site. Ils contestent également la gestion du site par l'établissement directeur.

- Mme BONNAUD rappelle que suite à la chute d'une partie d'un mur du cimetière et sa réfection par le SAS, des témoins ont été posés sur la continuité ; il a besoin d'être repris en urgence car la partie ancienne est en train d'emporter la partie rénovée. Le SAS a été chargé de l'opération ainsi que de la rénovation du mur qui est fissuré du côté des PAV et du démontage du mur central. Celui-ci sera remonté ultérieurement. Les travaux devaient débuter début janvier mais la météo a décalé le chantier qui devrait commencer prochainement.

- M. le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre entre les élus et les élèves de l'école est organisée le vendredi 6 février après-midi afin de présenter le fonctionnement d'une élection municipale. Chacun est invité à se joindre à cette rencontre en fonction de ses disponibilités.

- L'équipe d'élus qui travaille sur le futur PLUI a étudié la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France pour la réduction du périmètre de protection du four Varoqueaux ; il est revu à la baisse mais une interrogation perdure pour une bande qui est maintenue rue de la République. Il va être demandé à l'ABF si elle peut être supprimée également.

- Mme BONNAUD informe que l'Escapade sur le fleuve Charente aura lieu les 13 et 14 juin. La maison des Aqueducs de Vénérand ouvrira ses portes au printemps.

- M. le Maire informe, qu'en compagnie de Mme BONNAUD et M. LECUYER, il a échangé avec une troupe de théâtre itinérante originaire de Juicq : les Gaillardes. Elles se déplacent à vélo de village en village l'été et proposent ateliers et spectacle. Une discussion va être entamée avec l'entente afin de voir s'il est possible d'offrir cette prestation aux administrés car elle représente un coût important pour la commune

- Mme BONNAUD a assisté à la commission déchets de l'Agglo ; le PAV des biodéchets est installé ce jour sur la commune au chemin des Petits Ponts. Le ramassage sera effectué une fois par semaine en période hivernale et 2 fois en période estivale. Des bio-seaux (gratuits) sont à disposition à la mairie. Des papiers krafts sont également disponibles à raison de 6 € le pack de 100 (facturé en plus sur la redevance). Elle informe également que le rythme de collecte des OM ne sera pas augmenté en période estivale cette année.
- Mme BONNAUD a également assisté à une réunion sur le risque inondations du fleuve Charente ; un très faible dénivelé et très forte imperméabilisation des sols compliquent l'écoulement du fleuve.
- Mme BONNAUD a assisté à la réunion de préparation des Echappées Rurales. Elles auront lieu à La Chapelle des Pots le 7 août prochain. Il y aura 2 spectacles et un marché fermier. En cas de pluie, le marché est annulé mais les spectacles maintenus dans la salle des fêtes. Le prochain RDV pour visiter le site est fixé au 16/02 à 14h30.

La séance est levée à 21h30.

Liste des délibérations :

- 29012601 - Approbation du PV de la réunion du 18 décembre 2025
- 29012602 - Révision des loyers des logements communaux
- 29012603 - Reconduction du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Le Maire,

Pierre-Henri JALLAIS



Le secrétaire de séance,

Jean-Louis SICAUD